



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

SJPEG



CONCOURS CONTRATS DOCTORAUX UNIVERSITÉ DE LORRAINE ED SJPEG 2023

Le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009 a instauré les Contrats Doctoraux « afin d'encourager la formation à la recherche et par la recherche des diplômés de l'enseignement supérieur au niveau du doctorat et de faciliter leur orientation tant vers les activités de recherche que vers d'autres activités de l'économie (...) » (article 1).

Les doctorants qui bénéficieront d'un Contrat Doctoral seront salariés non-titulaires (contractuels) de la fonction publique, embauchés par l'Université.

Au titre de l'année 2023/24, **10 contrats doctoraux** sont mis au concours pour les disciplines relevant de l'Ecole Doctorale Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (Université de Lorraine), parmi lesquels **deux contrats fléchés**. Le premier concerne le thème choisi par le pôle scientifique SJPEG, « Mutations des institutions et des organisations ». Le second sera attribué dans le cadre de la MSH autour des trois thématiques de celles-ci (comp. <https://msh-lorraine.fr/les-projets-scientifiques>), à savoir 1) germanopôle et border studies ; 2) création de données et valorisation de corpus en sciences humaines et sociales ; 3) sciences humaines et sociales, sciences et technologie.

En définitive, il y aura donc sur les 10 contrats, 8 qui ne sont pas fléchés (la thématique doit cependant s'inscrire dans l'un des axes de recherche des laboratoires relevant du périmètre de notre ED), 1 contrat du pôle autour du thème « Mutations des institutions et des organisations » et 1 contrat en lien avec la MSH.

Pour les candidatures, en fonction du sujet de thèse, toutes les combinaisons sont possibles :

- candidature générale sans viser l'un des deux domaines ciblés

- candidature générale visant aussi l'un des deux domaines ciblés (pour postuler également à celui-ci, il convient de cocher la case correspondante sur le formulaire administratif)

- candidature générale visant aussi les deux domaines ciblés (pour postuler également à ceux-ci, il convient de cocher les deux cases sur le formulaire administratif).

Un financement par contrat doctoral donne lieu à un contrat de travail à durée déterminée de trois ans. Son bénéficiaire s'engage par écrit, quand il dépose le dossier de candidature, à se consacrer à temps plein à la préparation de la thèse (et à d'éventuelles activités d'enseignement et d'expertise telles que définies à l'article 3 du décret n°2016-1173 du 29 août 2016 ci-dessus mentionné).

La sélection des doctorants bénéficiaires d'un contrat doctoral s'effectuera en deux étapes :

- **une étape de sélection des candidats auditionnés durant laquelle la commission opérera une pré-sélection des candidats sur la base de leur dossier ; cette étape peut conduire à ne pas autoriser certains candidats à poursuivre le concours, sans pour autant que soit fixé au préalable un nombre maximal de candidats auditionnés ; cette étape vise à écarter de l'audition les dossiers qui sont relativement les plus faibles, pour lesquels les chances d'obtenir un contrat doctoral paraissent extrêmement limitées au regard des autres dossiers et du nombre de contrats alloués à l'école doctorale**

- **une étape d'admission au cours de laquelle seront auditionnés les candidats admissibles ; audition à l'issue de laquelle est opérée la proposition d'attribution des contrats doctoraux qui sera adressée par la direction de l'école doctorale au président de l'Université de Lorraine.**

Calendrier du concours 2023 pour les contrats doctoraux

Université de Lorraine de l'ED SJPEG

Vendredi 1er septembre 2023 à 12h00 : date et heure limite de dépôt des dossiers de candidature à l'ED SJPEG :

en **version électronique** à ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr (en deux fichiers maximum, un fichier avec le mémoire de master et un fichier pour le reste des documents)

Tout dossier incomplet ou reçu après le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 12h00 sera irrecevable.

Attention : le candidat doit prendre contact avec le laboratoire auquel il sera rattaché, avant la **date limite du 1^{er} septembre 2023, pour recueillir l'avis du directeur de laboratoire qui doit être apposé sur le dossier de candidature, avant transmission par mail à la gestionnaire pédagogique de l'école doctorale SJPEG (ed-sjpeg-contact@univ-lorraine.fr)**

Mardi 05 septembre 2023 : réunion de la commission de sélection des candidats auditionnés **le vendredi 08 septembre 2023**. **Le mardi 05 septembre 2023 en fin de journée** publication des résultats des présélections

et heures de passage pour les auditions sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidats et directeurs de thèse concernés.

Vendredi 08 septembre 2023 à partir de 9h00 : auditions des candidats. En fin de journée, proclamation des résultats.

Vendredi 08 septembre 2023 à 19h00 : affichage des résultats du concours sur la page web de l'ED SJPEG et envoi par mail aux candidats et directeurs de thèse concernés. Transmission du classement proposé par la Direction de l'Ecole Doctorale au Président de l'Université qui prend la décision de recruter (ou non) sur contrat doctoral les candidat(e)s sélectionné(e)s

Constitution du dossier de candidature au concours 2023 pour les Contrats Doctoraux UL de l'ED SJPEG

Les conditions réglementaires ainsi que les imprimés à remplir pour postuler à un contrat doctoral de l'ED SJPEG en 2023 sont téléchargeables à partir de la page Web de l'Ecole doctorale (<http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/financements>) :

- Notice explicative du concours organisé par l'ED SJPEG
- Formulaire administratif de candidature
- Formulaire d'avis du directeur de thèse pressenti
- Formulaire d'avis du directeur de laboratoire d'accueil

Etudiants autorisés à concourir

Tout étudiant réunissant les **conditions pour être autorisé à s'inscrire en thèse** (cf. dossier de candidature à l'inscription en thèse) peut concourir.

Sachant que le contrat doctoral doit être signé au plus tard dans l'année qui suit la date de première inscription en thèse, ce concours s'adresse prioritairement aux **nouveaux doctorants et, par extension, aux doctorants inscrits en thèse depuis moins d'un an au moment du concours** (sauf dérogation expresse du Conseil Scientifique, cf. remarque page 4 du document intitulé « notice explicative » pour les étudiants déjà inscrits en doctorat depuis plus d'un an).

Ouverture du concours 2023 à des candidats extérieurs

En conformité avec l'objectif d'excellence scientifique visé par l'Université de Lorraine, l'ED SJPEG s'est engagée à ouvrir également le concours des Contrats Doctoraux à des candidats n'ayant pas obtenu de Master 2 à l'Université de Lorraine. Les candidatures de ces candidats seront donc les bienvenues ; il est cependant indispensable que ces étudiants, tout comme les étudiants « locaux », aient, préalablement au dépôt de leur dossier de candidature, contacté à la fois un directeur de thèse et le directeur de son laboratoire, les deux rattachés à l'Université de Lorraine, et aient obtenu leur accord pour présenter le concours.